

United Nations

SECURITY
COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1404
5 octobre 1949

FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

REGISTERED FILE

RESOLUTION RELATIVE AUX FRAIS DE SUBSISTANCE
DES OBSERVATEURS MILITAIRES EN INDONESIE,
ADOPTÉE LORS DE LA 449^{ème} SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE,
TENUE LE 5 OCTOBRE 1949

Le Conseil de sécurité,

Ayant reçu un câblogramme, en date du 5 août 1949, adressé au Secrétaire général par la Commission consulaire à Batavia, demandant que l'Organisation des Nations Unies assume à l'avenir les frais de subsistance des observateurs militaires en Indonésie (S/1366), transmet ce message au Secrétaire général.
